

Canada : l'euthanasie obligatoire



Article rédigé par *Nouvelles de France*, le 26 mars 2018

Sources [Nouvelles de France] « On m'offre la mort assistée mais pas l'assistance pour vivre ! » C'est le cri de douleur de Roger Foley, un canadien affecté par une rare pathologie neurodégénérative. Il dénonce le système sanitaire qui lui a offert comme solution à sa maladie l'euthanasie ou suicide assisté. Quand Foley l'a refusée, les choses se sont compliquées pour lui.

[L'histoire de Roger Foley](#), homme âgé de 42 ans et gravement malade, témoigne du nouveau paradigme de nos temps post-modernes nihilistes : la valeur absolue de chaque vie n'est plus reconnue par un monde qui fait de l'euthanasie un droit à imposer à tous les grands malades ! Le malade ne doit donc pas seulement combattre sa maladie mais tout un système qui veut, au nom de la dignité à n'avoir qu'une belle vie, mettre un terme à ses jours.

Roger Foley n'a pas souhaité « la mort assistée » mais a demandé « une assistance pour vivre ». Assistance qui lui est déniée. Son cas a été médiatisé par l'*Euthanasia Prevention Coalition* qui a repris les images diffusées sur *CTV News* dans lesquelles Foley raconte son calvaire. Le système sanitaire de l'Ontario lui a offert une assistance à domicile insuffisante :

« Ils m'ont administré des mauvais traitements, ils m'ont donné à manger de la nourriture qui m'a intoxiqué » explique-t-il.

Mal soigné, mal aidé, il a dû être hospitalisé en urgence plusieurs fois à cause d'incidents survenus avec le personnel de l'assistance à domicile.

L'Ontario disposant d'un service d'assistance à domicile dirigé par la personne qui le demande, Foley a demandé à pouvoir en bénéficier. Mais cette aide, qui allégerait énormément sa souffrance, lui a été niée alors qu'on lui a proposé comme option le suicide assisté. L'assistance médicale à mourir est ainsi vue comme une intervention parmi d'autres de l'assistance sanitaire. La vie est relativisée si elle n'a pas le label « qualité » défini par la société hédoniste d'aujourd'hui. D'où ce refus de soins appropriés pour les grands handicapés dont la vie n'est plus considérée digne d'être vécue.

Roger Foley a refusé de mourir tout comme il a refusé de rentrer chez lui puisque pour le système public il ne peut bénéficier de l'assistance auto-directe. Il est donc resté à l'hôpital bien qu'il lui ait été communiqué que les dépenses de son hospitalisation qui se montent à 1 800 dollars par jour seront à sa charge.

Retrouvez l'intégralité de l'article sur :

<https://www.ndf.fr/nos-breves/26-03-2018/canada-leuthanasie-obligatoire/>